



VAL-
DE-
MARNE 94

élections professionnelles 9→20 janvier 2023
COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DÉPARTEMENTALE **CCPD**

FSU. TERRITORIALE

Entre le 9 janvier et le 20 janvier 2023, les assistantes maternelles et familiales vont pouvoir voter par internet pour élire leurs représentantes à la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD. Elues pour 6 ans, ces collègues représenteront toutes les assistantes maternelles (municipales ou libérales) et toutes les assistantes familiales travaillant dans le Val-de-Marne, quel que soit leur type d'agrément.

QU'EST-CE QUE LA CCPD ?

C'est une commission qui se réunit plusieurs fois par an. Les représentantes des assistantes maternelles et des assistantes familiales y défendent leurs collègues en cas de problème.

A QUOI SERT-ELLE ?

Elle donne un avis sur les demandes de retrait d'agrément, de restriction de son contenu, de non-renouvellement total ou partiel. Elle est immédiatement informée des suspensions d'agrément. Elle est consultée sur le programme de formation.

QUEL BILAN POUR NOS ÉLUES DEPUIS 2017 ?

Nos élues FSU ont conseillé et défendu efficacement les collègues assistantes maternelles et assistantes familiales : de nombreux agréments ont été maintenus (en totalité ou en partie), ce qui a permis à ces professionnelles de pouvoir continuer à travailler.

Pour les assistantes maternelles, nos élues FSU ont animé des réunions d'information tous les deux mois. De nombreuses assistantes maternelles y ont été reçues, conseillées et soutenues, dans différents domaines : contrat de travail, salaire, impôts, temps de travail, heures supplémentaires, congé, agrément, matériel de puériculture, relations avec les RAM, protection de la vie privée, chômage....

Face à l'isolement des assistantes maternelles, en particulier lorsqu'elles sont à leur compte, ces réunions leur ont permis de rencontrer des collègues, d'avoir des échanges d'expériences, et de bénéficier du soutien des professionnelles qui siègent à la CCPD.

Avec la FSU, des avancées collectives ont été obtenues pour les assistantes maternelles des crèches familiales : respect de la durée légale du travail, paiement des heures supplémentaires, respect du droit aux congés, formation professionnelle, aide à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Nos militantes les ont également accompagnées et conseillées en cas de fermeture de leur crèche familiale.

Pour les assistantes familiales de l'aide sociale à l'enfance, des réunions sont organisées chaque trimestre par notre syndicat FSU. Nous avons accompagné plusieurs de nos collègues dans des recours juridiques pour contester des décisions de leur employeur et de la DPMI-Ps sur leurs agréments, nous avons obtenus des revalorisations de prestation mais beaucoup reste encore à faire face à un patron (le Conseil départemental) qui n'entend pas les demandes des collègues.



ensemble & engagé-es
AU QUOTIDIEN

NOTRE ACTION LOCALE :

Bien implanté au Conseil départemental et dans de nombreuses communes du Val-de-Marne, notre syndicat FSU reste actif, au-delà des réunions de la CCPD, pour obtenir des avancées notamment auprès des différentes collectivités employeurs.

Plusieurs villes du Val-de-Marne ne respectent pas encore la durée légale du temps de travail, le paiement des heures supplémentaires, l'établissement d'un contrat de travail écrit comportant toutes les clauses obligatoires...

L'absence de garantie de l'emploi est particulièrement lourde de conséquences. Les assistantes maternelles licenciées suite à la fermeture de crèches familiales dans plusieurs communes du Val-de-Marne en ont fait la douloureuse expérience !

Salaires, prime d'entretien, contrat de travail, congés, horaires de travail, congés maladie... toutes ces questions ne se règlent pas en CCPD, et ne peuvent avancer que grâce à l'action syndicale. C'est pourquoi notre syndicat agit auprès des employeurs locaux, quelle que soit leur couleur politique, et auprès des ministères par l'intermédiaire de nos représentants nationaux.

NOTRE ACTION NATIONALE :

Notre syndicat FSU revendique un véritable statut, une carrière qui progresse, avec des revalorisations régulières de salaire, une retraite décente, l'application de la convention collective dans le privé, et l'intégration dans la fonction publique territoriale pour celles employées par les collectivités locales (mairies et conseils départementaux).

Il revendique l'augmentation de la rémunération et de la part entretien, l'accès au comité des œuvres sociales, l'inscription dans le plan de formation, la garantie de salaire en cas de mesure conservatoire **sans limite de temps**, l'amélioration du régime de congés, la formation et le reclassement de toutes les collègues qui le souhaitent en cas de fermeture de crèche familiale.

NOS CANDIDATES :

Implantée sur l'ensemble du Val-de-Marne, notre équipe de candidates rassemble tous les secteurs de l'accueil à domicile de la petite enfance : elle réunit des assistantes maternelles libérales, des assistantes maternelles de crèches familiales, et des assistantes familiales de l'aide sociale à l'enfance. Elle se compose de professionnelles expérimentées et de jeunes collègues. Nos candidates ont le désir de défendre et soutenir leurs collègues. Elles connaissent les difficultés de ce métier, exercé à domicile, où l'on doit concilier vie professionnelle et vie privée.

Elles ont à cœur de défendre les situations professionnelles individuelles et de faire avancer les intérêts collectifs de nos collègues. Elles sont soutenues par l'action de notre syndicat et par ses forces militantes (information, documentation, aide juridique).

Une convocation en CCPD est toujours un moment difficile. Les assistantes maternelles et les assistantes familiales trouvent auprès de nos militantes FSU le soutien nécessaire pour ne pas rester isolées dans cette situation. Elles sont entendues et défendues efficacement par des collègues qui exercent le même métier qu'elles.

POURQUOI VOTER FSU ?

Seul, un syndicat ayant des représentants à tous les niveaux peut défendre la reconnaissance de notre métier et l'obtention d'un véritable statut. De plus, notre liste rassemble tous les métiers de cette profession. Epaulées par notre syndicat, nos élues vous conseilleront dans vos démarches, vous défendront en cas de difficulté, et vous informeront régulièrement.

COMMENT VOTER ?

Le vote se fera **UNIQUEMENT PAR INTERNET** entre le 9 et le 20 janvier 2023, vous recevrez par courrier toutes les informations nécessaires pour voter.

**C'EST TOUT VU!
ON VOTE**

POUR

Pour nous joindre et être informée des réunions et permanences d'information :
FSU/SNUTer 94 : Maison des Syndicats
11-13, rue des Archives 94010 CRETEIL
Tél. : 01 49 56 09 85
contact@fsu-snuter94.fr

TITULAIRES	SUPLÉANTES
Sylvie TROUILLET VITRY SUR SEINE Assistante familiale	Nora SALHI CRÉTEIL Assistante Familiale
Taous ROY BOISSY SAINT LÉGER Assistante maternelle	Sylvie RAMEAU-SMAALI LE PLESSIS TRÉVISE Assistante familiale
Corine DA CRUZ BONNEUIL SUR MARNE Assistante maternelle	Rachelle LE ROUX CHAMPIGNY SUR MARNE Assistante familiale
Amandine FEUILLARD CHARENTON LE PONT Assistante maternelle	Olga GODEFROY CACHAN Assistante familiale
Nouara BEN FERHAT LIMEIL BRÉVANNES Assistante maternelle	Nabila DJOUADI BONNEUIL SUR MARNE Assistante maternelle

la **FSU!**



LA FSU TERRITORIALE
Val-de-Marne

